

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2022

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu à l'unanimité.

Information sur la délégation de fonctions accordée à une conseillère municipale et fixation de ses indemnités

Le maire informe le conseil municipal de la délégation accordée à Mme Martine VERNE, conseillère municipale, pour les affaires sociales, les fonctions d'officier d'état civil, pallier les absences des agents et établir un lien entre les différents acteurs (élus, agents, associations...).

Il propose de lui attribuer une indemnité égale à celle des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints soit 54 % des 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal accepte cette indemnité.

Compte-rendu de la dernière réunion concernant la modification du PLU

Suite au questionnement de la Mission d'Autorité Environnementale, l'ingénieur écologue Alain DESBROSSE a rendu son rapport afin de déterminer la présence ou non d'une zone humide sur le terrain porteur du projet de lotissement. La végétation du site n'est pas composée d'une flore caractéristique des zones humides. Il note la présence de chênes qui constituent un patrimoine.

Malgré le rapport de l'écologue, il semble qu'il est nécessaire de transformer le dossier de modification simplifiée du PLU en modification avec enquête publique ce qui repousserait la possibilité de dépôt des premiers permis de construire à juillet 2023.

Les services de la communauté d'agglomération, de la DDT et le cabinet Berthet Liogier Caulfuty recherchent la meilleure solution.

Avancement des travaux de voirie allée des Chênes

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet d'enfouissement des réseaux avec le SIEA.

Il profite de ce point à l'ordre du jour pour informer le conseil de la proposition non actée de la communauté d'agglomération de redonner la gestion de leur voirie aux communes.

Conventions pour des audits énergétiques avec le SIEA et GBA

Grand Bourg Agglomération propose aux communes de les aider à maîtriser les consommations d'énergie dans les bâtiments publics par le biais d'ALEC 01 (Agence Locale de l'Energie et du Climat), pour un coût de 0,33 € par habitant et par an et un engagement de 2 ans et 11 mois (jusqu'au 31/12/2024).

Concomitamment, le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain propose la réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments de plus de 1 000 m².

Le conseil municipal décide d'adhérer à la proposition de GBA.

Convention pour la cabine de télémedecine de St Julien sur Reyssouze

Dans le cadre de son projet de territoire en matière de démographie médicale, Grand Bourg Agglomération a installé une cabine de télémedecine sur la commune de St Julien sur Reyssouze en mai 2021. Elle prend en charge la moitié des coûts de personnel liés au fonctionnement de la cabine dans la limite d'un emploi temps plein ainsi que les frais résultants des contrats de maintenance, le solde étant à la charge des communes, réparti au prorata du nombre d'habitants et de la distance séparant la commune de la cabine, soit 400 € annuels pour la commune.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec GBA.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété cadastrée section ZH n°125 sise route du Village et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Modifications des statuts du syndicat des écoles

La secrétaire de la mairie de Curtafond effectue 2 heures par semaine pour le Syndicat des Ecoles de Confrançon Curtafond afin d'assurer la gestion de son secrétariat et de sa comptabilité, depuis sa création en 2004.

Sa charge de travail augmentant, il a été souhaité un temps plein pour la commune. De ce fait, le directeur de la mairie de Confrançon a accepté de reprendre ces fonctions au syndicat des écoles.

Le siège du syndicat étant à la mairie de Curtafond, il est proposé de le transférer à la mairie de Confrançon à compter du 1^{er} mars.

Le conseil municipal entérine ce changement.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la déclaration préalable déposée le 18 janvier 2022 par Mr et Mme Marc VALETTE pour la modification d'une ouverture, 1591 route de Montrevel
- est informé, suite à des problèmes rencontrés avec la chaudière de l'église, que la cuve de fioul a été nettoyée par l'entreprise Biajoux assainissement de Péronnas pour un montant de 714,16 € TTC, des devis ont été demandés pour le changement du brûleur
- prend connaissance des devis de Nature Concept de Mézériat acceptés comme chaque année pour la tonte des terrains de sports et abords (7 583,94 € TTC) et pour la fertilisation et le traitement sélectif (3 343,51 € TTC), un devis a également été établi pour le décompactage (6 327,96 € TTC) à faire tous les 5 ans, une décision sera prise ultérieurement
- est informé que les bennes de tri de la nouvelle plateforme au lieu-dit « Riattez » seront installées prochainement
- accepte la demande de Wilki Pizza de s'installer sur la place du village le dimanche soir en plus du jeudi
- prend note que la commission des finances se réunira mardi 22 février à 18h00
- prend note que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 15 mars à 18h30
- est informé que la commune n'est plus représentée dans le bureau de l'Amicale des Donneurs de Sang
- est informé de la tenue de l'assemblée générale de la Bibliothèque, l'association recrute.